

Petite note pour essayer de comprendre

Une fiscalité qui participe d'une politique économique qui rend les riches plus riches.

« Quand il y a, quelque part, un homme trop riche... il y a, par cela même, autour de lui... des gens trop pauvres ».
Octave Mirbeau - *Les affaires sont les affaires* - 1903.

En matière de fiscalité, comme dans les autres domaines économiques, le gouvernement Hollande-Ayrault s'est inscrit très rapidement dans les orientations libérales favorables à la finance prises par les gouvernements précédents et cadrées de nouveau par le traité Merkel-Sarkozy auquel il s'est rallié. Les électeurs ont rapidement compris qu'entre les propos volontaristes du candidat Hollande au Bourget (« *j'ai un ennemi, c'est la finance, etc* »), et ses déclarations complaisantes devant les financiers de la City quelques jours après, la réalité de la politique menée sera celle qui est favorable aux puissances économiques et financières. Les rodomontades, en son temps, du Président de la République Nicolas Sarkozy à l'égard des banques lors du début de la crise financière en 2008, ses gesticulations lors du G20 de Londres à l'égard des paradis fiscaux, ont trouvé une suite avec le vide de la « loi de séparation bancaire » de Moscovici où les seules petites avancées sont à mettre au crédit de quelques députés et sénateurs particulièrement déterminés.

Au cours de cet automne 2013, le Projet de Loi de Finances (Budget 2014) et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) présentés au Parlement confirment cette orientation générale.

Le cadre général : une concurrence « libre et non faussée ».

La libéralisation totale de circulation des capitaux, des biens et des services sur la planète a été mise en place progressivement par la plupart des gouvernements. Cette option première donnait tout de suite un avantage aux capitaux, car ce sont eux qui peuvent se déplacer le plus facilement et le plus rapidement. Désormais même, le simple « clic » sur une souris d'ordinateur permet de déplacer en un instant des fonds du Luxembourg à Singapour, de Jersey au Delaware. Ceci veut dire que le capital peut être mobile et très facilement et rapidement mobile. Pendant le même temps, le travail est bien plus lent et beaucoup plus localisé, et c'est normal : un être humain ne se déplace pas au gré du vent, il a ses attaches, sa culture, sa famille, son logement, etc. Cette différence de situation a rapidement permis à ces mêmes gouvernements de tenir un discours et de mener des politiques pour rendre chaque territoire national « attractif » pour les capitaux. Pour attirer les capitaux, présentés pour le coup comme des « investisseurs », il fallait que le pays soit attractif, c'est-à-dire permette aux détenteurs de capitaux d'espérer obtenir rapidement des rémunérations et des profits élevés. C'est ainsi que les mains d'œuvre nationales (les salariés, le « travail », qui se délocalisent bien moins facilement que des capitaux) ont été mises en concurrence entre elles. S'en sont suivies, logiquement et mécaniquement, des politiques de rigueur salariale, cependant que les baisses des « charges » sociales et fiscales des entreprises se succédaient, avec le prétexte que « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain ... et les emplois d'après-demain ». Par exemple, dans tous les pays de l'Union européenne, les patronats et les gouvernements tiennent allègrement le même discours à l'égard de leurs salariés, discours selon lequel ils se doivent d'être compétitifs. Etre compétitifs, c'est travailler plus, en gagnant moins, avec moins de protection sociale, avec des conditions de travail dégradées, etc. Vingt-cinq années de telles politiques menées avec plus ou moins de constance et de vigueur dans tous les pays de l'Union européenne montrent surtout que les profits d'aujourd'hui, accrus par les exonérations de cotisations sociales, la faible progression des salaires du plus grand nombre, les baisses des impôts des entreprises, etc, se sont traduits par une augmentation des dividendes versés aux actionnaires et un accroissement des inégalités. Dans tous ces pays, le partage des richesses a été modifié en faveur de la rémunération du capital. En France, ce sont 4 à 5 points de PIB qui sont ainsi passés du travail au capital, ce qui permet de dire que si la répartition des richesses était rétablie suivant les critères des années 1975 / 1980, il n'y aurait aucun problème pour le financement de la Sécurité sociale.

Une conséquence : un endettement public.

Au motif d'être attractif pour les capitaux, chaque pays a donc réduit progressivement l'imposition des profits des entreprises et la taxation des capitaux. En France, par exemple, le taux de l'impôt sur les sociétés était de 50% en 1975 et jusqu'en 1986. Par des baisses successives, il est arrivé à 33%. De même, l'imposition des plus gros revenus a été réduite. Dans les années 1975/1980, la tranche maximum de l'impôt sur le revenu était imposée au taux de 60% en France. Elle est aujourd'hui imposée à 45%. Une conséquence directe a été une perte de recettes fiscales pour le budget de l'Etat. Généralement, les gouvernements ont compensé en partie ces cadeaux fiscaux faits au profit de la majorité privilégiée par une augmentation des autres impôts (la TVA, l'impôt sur le revenu des couches modestes et moyennes, les impôts locaux, etc) et par une diminution des dépenses publiques. C'est ainsi que les baisses des impôts des plus riches (ce qui leur laissait plus de revenus disponibles) ont conduit à une augmentation des impôts des autres et à une réduction de certaines dépenses publiques et sociales. Cette politique a été et est toujours un accélérateur dans le développement des inégalités.

Une telle politique est aussi une façon d'organiser les déficits publics par tous les « manques à percevoir » qui résultent de ces dispositions fiscales et sociales attractives pour les capitaux. Quand nous répondons, à ceux qui dénoncent régulièrement le « coût du travail », que c'est le coût du capital qui est exorbitant, il faut ajouter aux surprofits, aux dividendes, etc, le coût de ces pertes d'argent public. Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, les déficits publics explosent, avec la sous-imposition scandaleuse des multinationales qui utilisent le laxisme complice des gouvernements vis-à-vis de la prolifération des paradis fiscaux. Le taux « officiel » de l'impôt sur les sociétés en France est de 33%, mais les sociétés du CAC 40 ne payent, en moyenne, que 8%, grâce à leurs multiples filiales qui leur permettent « d'optimiser » leur imposition. Cette concurrence déloyale entre les multinationales, les PME et les petites entreprises conduit, sur une quinzaine d'années, à accélérer les faillites des plus petites pendant que les plus grosses concentrent toujours plus d'activités, de chiffre d'affaires, et de profits, qui échappent en grande partie à l'impôt.

L'existence de déficits publics ainsi organisés par les gouvernements leur sert ensuite d'argument pour opérer des coupes claires dans de nombreuses dépenses publiques. Pour 2014, le gouvernement français se félicite que 80% des réductions du déficit résulteront d'économies budgétaires. Ces « économies » s'inscrivent elles aussi dans les politiques libérales selon lesquelles il y a toujours trop d'Etat et trop de solidarité. C'est à ce titre que sont faites les « réformes » des retraites et de l'assurance-maladie, et que sont réduites les aides aux familles et les allocations aux chômeurs. Tous ces reculs sociaux sont, tout à la fois, des « charges » en moins pour les entreprises (donc des profits en plus pour leurs actionnaires) et de nouveaux secteurs ouverts au marché dès lors qu'ils sont abandonnés par la collectivité (les assurances maladie complémentaires par exemple ou les fonds de pension, etc). Les privatisations des services publics sont un autre aspect de cette même politique d'extension du marché et de réduction des solidarités.

Un objectif pour les financiers : une dette publique infinie pour cadrer toujours les peuples.

On peut dire qu'en grande partie les déficits publics sont un choix des gouvernements et un choix des puissances financières. Les gouvernants qui mènent ces politiques, les économistes, les journalistes, etc, qui servent le MEDEF et les grosses entreprises, n'ont de cesse de culpabiliser les citoyens pour imposer au plus grand nombre des politiques de rigueur et d'austérité à partir du déficit qui est en partie leur propre création. Pendant le même temps, ces mêmes gouvernements trouvent, de temps en temps, des fonds importants pour venir accélérer le processus de transferts de fonds des plus nombreux vers la minorité des plus riches. Ainsi, en 2008, le gouvernement Fillon, celui qui était « *à la tête d'un pays en déficit* », a trouvé des milliards d'euros pour sauver les banques et les banquiers qui avaient fait de mauvaises opérations spéculatives. En 2013, le gouvernement Hollande-Ayrault estime qu'il n'est plus possible de maintenir en l'état notre système de retraites, pourtant déjà fortement malmené depuis vingt ans, mais il trouve 20 milliards d'euros disponibles pour les verser chaque année aux grosses entreprises sous l'habillage d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). Selon les projections du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), le régime des retraites serait justement en déficit de 20 milliards en 2020, et c'est ce qui justifie, pour le gouvernement, une aggravation immédiate de la situation des retraités actuels et une durée de cotisation encore augmentée pour celles et ceux qui sont en emploi aujourd'hui. De l'argent pour les uns, de la rigueur pour le plus grand nombre. C'est ainsi qu'ils nous font payer leur crise.

La mise des Etats sous la coupe de la finance et des financiers a été perfectionnée par l'obligation qui leur est faite par les Traités européens, élaborés et acceptés par ces gouvernements, d'emprunter auprès des banques privées et des principaux détenteurs de capitaux (fonds d'investissements, etc, qualifiés de « marchés financiers » pour leur donner un caractère neutre, objectif et « naturel »). Auparavant, les Etats pouvaient avoir recours à leur banque centrale (pour la France, la Banque de France, qui pouvait faire des avances à l'Etat ou accorder des prêts à des taux très bas).

Le résultat final est que la finance est en situation de domination préservée et renforcée face aux votes des citoyens : les Etats sont endettés, et cet endettement est organisé pour qu'il dure toujours, et qu'ainsi le pouvoir de la finance dure aussi toujours. La mise sous tutelle des systèmes démocratiques par la finance commence à se concrétiser et à devenir visible pour nos concitoyens. Quand, au printemps 2013, le Président de la République doit aller à Bruxelles plaider un délai supplémentaire pour rentrer dans les clous des 3% de déficit prévus par les traités européens, ce sont en fait les « marchés » qui lui fixent l'exigence d'une rigueur budgétaire supplémentaire et d'une réforme des retraites. Cette mise

en scène où les intervenants se partagent les rôles est également patente quand le Président de la Cour des Comptes, le Président de la Banque de France, le Président de la Banque Centrale Européenne (BCE), etc, interviennent pour rappeler aux gouvernements ce qu'ils doivent faire. Les gouvernants se présentent alors aux opinions publiques comme devant agir sous la contrainte d'un « réalisme économique » qui n'est qu'une prééminence délibérément accordée aux marchés financiers.

Enfin, les politiques d'austérité menées à l'égard du plus grand nombre mettent en place ce mouvement qui se veut perpétuel pour ses initiateurs. La baisse des investissements publics (résultant de la réduction des moyens budgétaires des Etats et des Collectivités locales et de l'interdiction des déficits même pour des dépenses d'investissement) conjuguée à la baisse des consommations intérieures dans la plupart des pays (résultant du chômage lui aussi en grande partie organisé par des gains de productivité énormes non traduits en réduction du temps de travail et par des délocalisations et des mises en concurrence des mains d'œuvre largement facilitées par les « accords de libre échange ») provoque une récession économique qui accélère le recul des rentrées fiscales, qui accentue les déficits publics, qui justifient de nouvelles « économies budgétaires », qui renforcent la mainmise des financiers sur les choix des gouvernements, lesquels vont continuer d'adopter des législations (économiques, fiscales, budgétaires, « sociales, environnementales, etc) hors des demandes de la majorité des populations mais seulement favorables à la minorité privilégiée.

Une politique budgétaire qui renforce les transferts de fonds du plus grand nombre vers la minorité privilégiée.

Les gouvernants, les économistes qui passent dans les principaux médias, ceux qui appartiennent aux grands groupes, insistent régulièrement sur la dangerosité d'une dette publique, sur le fait qu'il n'est pas possible que « les Français » lèguent à leurs enfants une dette qui plomberait leur avenir. A chaque fois ils omettent de rappeler qu'en face de chaque dette, il y a une créance. Quand le budget de l'Etat est en déficit, quand l'Etat est endetté (et, actuellement, le « service de la dette » est devenu le premier poste budgétaire !), il doit de l'argent à des banques privées, et donc aux principaux déposants et actionnaires de ces banques. Il est facile de comprendre comment s'opèrent les transferts de fonds, qui sont bien un hold-up permanent. La minorité la plus riche est largement sous-imposée. L'Etat se trouve alors en déficit. Il se tourne vers les détenteurs de capitaux pour leur emprunter des fonds, dès lors que les textes opportunément mis en place lui interdisent de faire autrement. Et ce sont justement ceux qui ont été sous-imposés, et qui disposent de fonds, qui vont pouvoir « prêter » à l'Etat, à des taux rémunérateurs. La masse des contribuables, particulièrement par la TVA, va payer des impôts pour payer la rente de ces rentiers. Avec ce système, ceux qui ont la réalité du pouvoir pensent pouvoir le garder toujours. Il en a toujours été ainsi dans l'histoire de l'humanité : ceux qui ont le pouvoir, et leurs descendants, estiment que cette situation est légitime, et qu'elle doit perdurer. Ils s'organisent pour que ça dure le plus longtemps possible. Et il se trouve toujours des légistes, des maîtres d'armes, des avocats, des hommes de cour et des hommes de loi, pour alimenter cet état de choses dès lors qu'ils bénéficient de quelques avantages, distinctions, honneurs, gratifications, etc.

Parfois, ça grippe et ça grogne.

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer les actuelles grognes fiscales habilement récupérées par des structures patronales (MEDEF, FNSEA, etc) largement coresponsables de la situation actuelle. Le récent cadeau de 20 milliards d'euros, sous couvert de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi – CICE), accordé aux entreprises moyennes et grandes, en proportion de leur masse salariale, a été approuvé par le MEDEF et la FNSEA. Pour financer en partie cette dépense budgétaire, le gouvernement a décidé d'augmenter la TVA à compter du 1^{er} janvier 2014 (le taux de 19,6% passant à 20% et le taux de 7% passant à 10%). Le MEDEF et la FNSEA ont encore applaudi. La TVA à 5,5% devait passer à 5%, mais cette baisse a été annulée au motif qu'il fallait récupérer des fonds suite à l'annulation de l'augmentation des cotisations patronales sur les retraites par une baisse à due concurrence de leurs cotisations à la branche famille, laquelle allait se trouver en difficultés supplémentaires, d'où ces 0,5% de TVA maintenus et affectés à la famille. Le MEDEF et la FNSEA ont encore approuvé. Avec cette augmentation de la TVA au 1^{er} janvier, les conséquences seront immédiates pour les familles, car l'augmentation des prix va être concomitante dans nombre de secteurs de biens et de services. Il y aura immédiatement des problèmes de pouvoir d'achat accrus pour toutes les familles, problèmes qui seront insupportables pour celles aux revenus les plus faibles. Nous aurons droit alors à quelques larmes de crocodiles, voire à quelques déclarations intempestives de parlementaires qui auront voté cette augmentation de TVA. Déjà des professionnels s'alarment, prévoyant que leur secteur sera menacé de perdre de l'activité suite à une augmentation du prix de ce qu'ils produisent ou servent. Là aussi, cette politique d'augmentation de la TVA s'inscrit totalement dans l'objectif de concentration des avantages dans les mains d'une minorité. Une TVA à 20% (Bruxelles programme une TVA à 25% pour les Etats européens), ce sont 20% des revenus des familles moyennes et modestes (celles qui, plus ou moins, ne peuvent pas frauder l'impôt sur le revenu et qui dépensent chaque mois ce qu'elles ont perçu) qui retournent dans les recettes de l'Etat, avec lesquelles il pourra, notamment, verser les 20 milliards du CICE. Une TVA en augmentation, ce sont des prix plus élevés pour certains biens et services, et ce sont des entreprises individuelles (artisans, petits commerçants, etc) qui ne pourront pas tenir, de même qu'ils ne peuvent pas tenir quand des grandes surfaces s'installent, qui sur exploitent leurs salariés, et qui peuvent ouvrir tôt le matin, tard le soir, le samedi et le dimanche, ce qui est humainement et physiquement impossible pour une entreprise individuelle.

Sur le moyen terme, nous devrions donc voir une accélération des faillites de ces entreprises individuelles et un développement continu des grandes entreprises qui, par ailleurs, recourent aux filiales et aux délocalisations fiscales.

Cette grogne fiscale a été récupérée et est récupérée par des secteurs qui sont loin d'être matraqués par le système fiscal français (les gros agriculteurs, par exemple, largement subventionnés par ailleurs, comme les céréaliers, par des impôts payés par d'autres !). Tous ceux pour qui il y a toujours trop d'Etat et trop de solidarité s'engouffrent dans le discours. Les idéologues libéraux vitupèrent sur l'excès des dépenses publiques (les fonctionnaires, les « assistés », etc) en oubliant de constater que les premiers assistés sont certainement celles et ceux qui ressortent globalement très gagnants de cette société.

Une mise à plat du système fiscal pour amuser la galerie ?

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer la dernière annonce de Ayrault d'une mise à plat de la fiscalité. Cahuzac nous avait dit, en son temps, que la réforme fiscale était faite ; c'était quand il était encore ministre du budget et que Médiapart n'avait pas encore pu nous expliquer pourquoi le ministre du budget manifestait si peu d'empressement pour agir contre les paradis fiscaux. Et il n'y a guère, Moscovici promettait au patronat une stabilité fiscale. Chacun et chacune y allait alors de la nécessité d'une « pause fiscale ». Il faut certainement voir dans cette déclaration du Premier ministre une tentative pour repousser les actuelles agitations fiscales en disant aux manifestants que tout est sur la table, qu'on pourra discuter de tout (sauf de l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier, etc), que le dialogue social doit remplacer les violences, etc.

Il est connu que toute réforme fiscale d'ampleur conduit à des satisfactions pour certains et à des mécontentements pour d'autres. Et ce sont toujours, et uniquement, les personnes mécontentes qui se font entendre. Pour engager une telle réforme, il faut donc plutôt être en présence d'un gouvernement fort et en position de force, ce qui n'est pas le cas en ce moment. C'est pourquoi, dans le système politique et constitutionnel actuel de la France, les changements fiscaux un peu significatifs sont plutôt engagés en début de septennat ou, maintenant, en début de quinquennat. Des changements fiscaux importants se prennent aussi parfois sous la poussée de « la rue ». Aujourd'hui, nous sommes loin d'une mobilisation permettant une Nuit du 4 août et une nouvelle Abolition des privilèges.

Une mise à plat, dans un tel contexte et rapport de force qui resterait inchangé, ne conduira pas vers une fiscalité plus juste. La pression et les pouvoirs des financiers sont toujours déterminants. Les structures que sont les organismes internationaux (FMI, OMC, OCDE, Banque mondiale, Banque Centrale Européenne, Commission de Bruxelles, etc) sont toujours là pour rappeler qu'il faut améliorer la compétitivité des entreprises, ce qui veut dire qu'il faut réduire leurs « charges » fiscales et sociales. Les multinationales, les banques, le patronat, etc, sont toujours là pour rappeler leur exigence de législations peu ou pas contraignantes. La totale et entière liberté de circulation des capitaux, sans contrôles et sans limites, est toujours un tabou imposé par ceux qui y ont intérêt et un dogme présenté aux autres comme un des aspects fondamentaux de la démocratie et comme une garantie de liberté pour les individus et de respect de leur vie privée. L'empilement de réglementations organisant la concurrence libre et non faussée est montré comme une chance et une opportunité pour la créativité de chacune et de chacun, alors qu'il s'agit surtout, ainsi, de favoriser les plus forts dans une compétitivité sans fin. Ce sont ces dogmes libéraux qu'il nous faut également combattre.

La nécessité d'une réforme fiscale d'ampleur pour plus de justice fiscale et sociale et plus d'efficacité budgétaire.

Une réforme fiscale d'ampleur est indispensable. Pour aller dans le sens de plus de justice, elle doit être accompagnée de mesures visant à limiter et réduire le pouvoir et l'autonomie des principaux détenteurs de capitaux. Il faudrait intervenir conjointement au niveau international et au niveau européen, en faisant pression pour agir efficacement contre les paradis fiscaux et en participant à la mise en place, au minimum, d'une taxe sur les transactions financières et d'un impôt sur les sociétés *a minima* entre les principaux pays et les principales économies. Parallèlement, l'Etat doit se libérer d'une grande partie de la dette publique (par refus d'en payer une partie et par création monétaire, c'est-à-dire peut-être en ne respectant pas certains textes européens actuels qui ont été rédigés par la finance pour la finance). Le gel du barème de l'impôt sur le revenu mis en place par Sarkozy et maintenu pendant un an par Hollande a rendu imposables des foyers modestes qui n'étaient pas imposables à l'impôt sur le revenu auparavant. Ceci a des conséquences en cascade sur certaines exonérations ou prestations qui disparaissent. Les petites sommes ainsi récupérées viennent en faible partie compenser les cadeaux et les niches fiscales des plus gros. Quand les majorités parlementaires votent de telles dispositions, elles savent ce qu'elles font, mais elles ont du mal, ensuite, pour en assumer les conséquences. Une telle situation est d'autant plus intolérable que, pendant le même temps, ces couches de la population constatent que les services publics reculent, que, dans les villages, des bureaux de Poste ferment, de même que des écoles, des établissements de soins. Là aussi, ce sont les conséquences des choix politiques des gouvernements. Les impôts payés par ces contribuables n'ont pas comme contrepartie des services publics améliorés : les fonds vont de plus en plus pour payer les intérêts de la dette et pour financer le CICE ! Une réforme fiscale d'ampleur doit aussi donner de la lisibilité aux citoyens : il leur faut savoir qui paye réellement quoi, et il est indispensable qu'ils soient d'accord avec l'usage des fonds collectés.

La « mise à plat » annoncée par le Premier ministre peut être l'opportunité pour le mouvement syndical progressiste de faire vivre un débat public sur la vraie nature du système fiscal actuel et sur les orientations à lui donner pour disposer d'une fiscalité permettant de couvrir les dépenses publiques utiles et nécessaires en établissant l'impôt en fonction des moyens contributifs de chacune et de chacun, comme le signifiait déjà la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

